La justice interdit une exposition de cadavres humains

21/04/2009 à 12h48

Depuis son lancement, l'exposition fait polémique : mardi 21 avril, la justice a tranché, ordonnant la clôture de la manifestation. Un juge des référés parisiens a laissé 24 heures aux organisateurs pour suspendre cette exposition qui présente à Paris depuis le 12 février au public de vrais corps humains. L'organisateur de l'exposition a d'ores et déjà annoncé sa volonté de faire appel de cette décision.

Deux associations de lutte pour les droits humains avaient assigné la société Encore Events, organisateur de l'exposition, pour obtenir l'interdiction de cette manifestation. Tandis qu'à l'audience du 1er avril, Encore Events avait souligné le caractère pédagogique et scientifique de la manifestation, les associations avaient argué qu'elle portait atteinte aux droits humains. Les corps du litige sont exposés depuis le 12 février à Paris. Au prix de 15,50 euros l'entrée, le public peut y découvrir 17 cadavres de Chinois, hommes et femmes, entiers ou disséqués. Les corps sont préservés par plastination, une technique qui consiste à remplacer les liquides organiques par du silicone. Source